

Compte-rendu du Conseil d'école du 20 mars 2018

Présents :

Directeur : Gilles SANSEBASTIAN

Représentants des Enseignants : Emmanuelle LERUSTE ; Julie NADON ; AMJID ALAM ; Caroline DOVILLERS ; Gaëlle MONDOU ; Steven RITCHIE ; Jean-François BRUN

Invités : Severine Yamaguchi (enseignante) ; Linda LEQUINTREC (enseignante anglais) ; Kaori KASUGA (enseignante japonais) ; Madoka MATSUMI (asem) ; Marie BOURBON (enseignante FLSCO)

Représentants des parents LFT-FAPEE : Mmes INO, KATO, TAKEUCHI, BERGERET et M BRANCOURT, FERNET, EL-NASHAR, VILQUIN.

Excusés : Mme Goudet-Trotet, Inspectrice de l'Education Nationale en résidence à Pékin M Exelmans, proviseur, Mme Aublé, DAF.

Absente : Muriel Jaffres (enseignante)

Mme Leruste , représentant les personnels, est désignée secrétaire de séance et M El-Nashar, représentant des parents, secrétaire adjoint.

Le conseil commence à 16h avec un mot d'accueil de la part du Président de séance, M SANSEBASTIAN, directeur de l'école primaire, souhaitant la bienvenue aux parents élus et le corps enseignant, il procède à un tour de table pour présenter les membres du conseil, et donne lecture de l'ordre du jour.

1- Adoption du CR du conseil d'école du 7 novembre 2017 et du conseil d'école exceptionnel du 16 janvier 2018.

Vote pour adoption des procès verbaux :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le procès verbal du conseil d'école du 7 novembre 2017 et celui du 16 janvier 2018 sont adoptés à l'unanimité.

2- Présentation du projet de calendrier scolaire pour l'année scolaire 2018-2019.

Le directeur rappelle la procédure concernant la mise en place du calendrier scolaire pour la rentrée prochaine. Il s'agit d'un rappel puisque le proviseur en a informé les représentants des personnels et des parents au préalable. Le(s) calendrier(s) sont présentés aux conseils des maîtres et conseil d'école qui émettent des avis. Une proposition de calendrier sera votée au conseil d'établissement pour avis auprès de l'IEN en résidence à Pékin, pour une validation in fine par l'AEFE au mois de mai.

Les critères pour l'élaboration du calendrier scolaire sont identiques à ceux des années précédentes et nous ont été rappelés dans la note de service n°3 de Mme L'inspectrice :

- Au moins 36 semaines de classe soit 180 jours travaillés ;
- Un volume horaire annuel compris entre 864 et 936 heures ;
- Une alternance de cinq périodes travaillées et quatre périodes de vacances des classes ; La rentrée est fixée au 31 août 2018 (incluant la journée de pré-rentrée)
- Deux jours de pré-rentrée dont une journée avant la rentrée des élèves et deux demi-journées (ou horaires équivalents) prises en dehors de la classe avant les vacances d'octobre

Lors de la projection du calendrier proposé par la direction, le directeur souligne que la rentrée des élèves au LFIT est fixée au 3 septembre 2018, et la fin de l'année scolaire est prévue le 5 juillet 2019.

Les enseignants prennent la parole pour indiquer que l'avis n'est pas encore unanime pour les journées de pré-rentrée entre le primaire et le secondaire. Ce point sera donc à discuter entre les enseignants des deux degrés.

De leur côté, les parents élus indiquent qu'une réunion a déjà eu lieu la semaine dernière avec le proviseur et quelques enseignants du primaire et du secondaire, en présence des parents et des élèves. Des propositions y ont été abordées, notamment la proposition des représentants des parents concernant le jour férié du mois de septembre : Les parents font la remarque que le lundi 24 septembre, férié pour les Japonais mais travaillé au LFIT, conviendra très bien pour tenir l'Assemblée Générale de l'APE ce jour-là, et demandent donc à ce que le jour férié retenu en septembre pour travailler reste ce 24 septembre, et ne bascule pas sur le 17, possibilité évoquée par l'administration.

3- Projet de structure pour l'année scolaire 2018-2019

Le Président de séance explique qu'il y a une montée de cohorte en CE2, avec toujours 5 classes du CP jusqu'au CE2 pour répondre à la forte demande en élémentaire.

Au terme de la première campagne, nous avons reçu 159 demandes d'inscriptions (dossiers complets) :

PS : 34 MS : 32 GS : 20 CP : 23 CE1 : 13 CE2 : 9 CM1 : 16 CM2 : 12

Cela représente 16 demandes supplémentaires par rapport à l'an dernier à la même époque avec une forte demande d'arrivée en cycle 3, dont 9 élèves franco-japonais jusqu'à là scolarisés dans le système japonais.

Pour répondre à une question des parents, le directeur souligne que ces parents franco-japonais souhaitent scolariser leurs enfants au LFIT, du fait qu'ils trouvent que le cycle 3 constitue le moment opportun de s'inscrire dans le système français avant la rentrée au secondaire. Les parents indiquent que certaines familles franco-japonaises choisissent le système japonais dès le jeune âge pour apprendre les Kanji avant de passer au système français.

Le directeur explique qu'il s'est déjà entretenu avec les parents concernés pour faire le point avant la rentrée, et leur rappeler qu'il est conseillé d'accéder au système français dès le début des apprentissages et non pas à partir du cycle 3. Tous les élèves seront toutefois les bienvenus, dans la limite des places disponibles) et seront accompagnés au mieux.

28 dossiers sont en attente (incomplets) :

PS : 8 MS : 2 GS : 2 CP : 6 CE1 : 2 CE2 : 1 CM1 : 5 CM2 : 2

La structure prévue pour la rentrée scolaire 2018 est donc à ce jour la suivante :

Maternelle :

1 PS ; 2 MS (dont une MSBIL) ; 3 GS (dont 1 GSBIL) et 3 M ($\frac{1}{3}$ PS ; $\frac{1}{3}$ MS ; $\frac{1}{3}$ GS)

Elémentaire :

5 CP ; 5 CE1 ; 5 CE2 ; 4 CM1 ; 4 CM2

Cette structure évoluera peut être en fonction du nombre de départs non connus à ce jour.

4- Campagne d'admission en classe bilingue pour la rentrée 2018

Les candidatures pour les nouvelles admissions en classe bilingue seront reçues jusqu'au 18 mai 2018 par l'envoi d'une lettre de motivation au secrétariat de l'école primaire.

Pour davantage de transparence, l'équipe enseignante a travaillé à la rédaction d'un nouveau texte expliquant les critères d'admission dans ces classes bilingues.

Désormais, l'admission se fera de la manière suivante :

Chaque dossier est étudié et discuté par l'équipe pédagogique lors d'une commission.

Lors de celle-ci, seuls les élèves jugés aptes sont retenus sans classement des uns par rapport aux autres.

Les critères étudiés par l'équipe pédagogique sont :

- les compétences en français (compréhension/expression)
- les compétences en anglais (compréhension / expression)
- La capacité de l'élève à suivre un rythme scolaire soutenu
- le projet familial (qui devra être explicité dans une lettre de motivation).

S'il y a plus d'enfants aptes que de places disponibles, l'équipe enseignante de chaque niveau définit les élèves les plus à même de s'inscrire dans ce dispositif au moment de la commission.

Le directeur indique que le classement des élèves a été annulé, car il créait beaucoup de confusions. Il salue également l'équipe pédagogique pour tout le travail fourni, et invite les parents à faire confiance à l'équipe de niveau pour le bien des enfants et pour ne pas les mettre en difficultés.

Les enseignants, à leur tour, expliquent que le nouveau système est beaucoup plus simple et pourra inclure le plus d'élèves possible, même les élèves non bilingues ou ceux qui arrivent en cours d'année. Ils indiquent que le niveau de chaque élève évolue pendant l'année, et ceci permet de revoir les admissions lors de chaque commission.

Une fois admis dans une classe bilingue, l'élève a vocation à poursuivre sa scolarité dans ce dispositif. Chaque année, nous pouvons cependant proposer à certains de quitter ce dispositif en raison de difficultés trop importantes mettant l'élève en souffrance. En dernier lieu, le conseil de cycle se réserve le droit d'une

réorientation en dispositif standard si l'élève a des difficultés dans l'acquisition des compétences du socle. Cette décision ne pourra faire l'objet d'aucun appel de la part des familles.

Les parents se demandent si les nouveaux arrivés pourront aussi bénéficier des classes bilingues. Le directeur affirme que ces élèves pourront être évalués après leur installation, et ajoute qu'il n'y aura pas beaucoup de difficultés pour ceux qui viendront d'un établissement du réseau AEFÉ, mais pour les autres élèves il faudra bien les observer avant de les admettre en classes bilingues.

Côté communication, les parents souhaitent que le lycée puisse mettre les critères d'admission en japonais et en anglais sur le site internet.

5- Point d'étape Projet Ecole 6

Informations données au dernier C.A :

En l'état de nos informations.

Avril 2018 : Location pendant 3 ou 4 ans d'un étage.

Coût estimatif location : 50 millions/an

Investissements : travaux de réhabilitation, peinture, sols, câblage, mobilier et matériel pédagogique et informatique a minima : 100 millions

Sources de financement : recettes du plan de contribution + reprise sur provision pour travaux

Septembre 2018 : déménagement d'une partie du primaire sur l'Annexe.

Coût estimatif location : 50 millions

Coût personnels : 1ETP Accueil-Vie scolaire-sécurité + 12 h BCD et FLESCO = 10 millions de Yens.

Sources de financement : recettes droits de scolarité

Septembre 2019 : année scolaire.

Septembre 2020 : année scolaire.

Avril 2021 ou 2022 : renouvellement de bail pour une longue durée ou étude avec la mairie de Kita ku pour une installation pérenne sur le site de l'école n°6.

Après les premières études de Nihon Sekkei, une communication sera faite à l'ensemble de la communauté scolaire pour partir sur des éléments plus sûrs.

A ce jour, nous continuons à travailler avec la mairie de Kita-Ku pour obtenir le feu vert du TMG (ouverture d'annexe). Un nouveau rendez-vous est prévu à la mairie en présence de M Colliot, COCAC, et M Exelmans le 22 mars.

Si l'ouverture en septembre n'est pas possible, nous pourrions continuer à travailler dans les mêmes conditions à la rentrée prochaine en installant le CE2E dans la salle A207.

6- Questions diverses des représentants des parents d'élèves :

1/ La direction peut-elle nous faire un point sur l'avancement des travaux sur la réforme des langues au primaire et le projet d'établissement ? Quel est le calendrier de mise en œuvre de ces réformes ?

En ce qui concerne les travaux de recherche sur la politique des langues de notre école, aucun calendrier n'est arrêté pour le moment. La réflexion suit son cours. Pour rappel, après un premier groupe de travail très riche entre enseignants et parents et pour faire suite aux visites de Mme Minetto, IA-IPR d'Anglais de l'AEFE, et de Mme Goudet-trotet, IEN de la zone, une enquête a été lancée auprès de toutes les familles de l'école primaire en décembre. Les résultats de cette enquête ont été analysés par le conseil école-collège du mois de janvier et par un conseil des maîtres exceptionnel qui a ensuite donné lieu à un nouveau groupe de travail des enseignants sur le sujet au mois de février.

En mars, ce sont les parents qui ont été reçus par le directeur pour, à leur tour, analyser cette enquête et émettre des avis. Lors du séminaire annuel AEFE du mois de mars, M Exelmans et M Sansebastian ont participé à un atelier mené par M Rousseau, chef du service pédagogique de l'AEFE, sur la politique des langues au sein du réseau des établissements français à l'étranger.

Les échanges continueront encore au sein de la communauté scolaire après la parution prochaine d'une circulaire de l'AEFE. L'Agence préconise, notamment, la mise en place de Parcours Adaptés Renforcés en Langue Étrangère (PARLE) qui permettraient de mettre en place de nouveaux parcours de langue avec des volumes horaires d'enseignement en langue étrangère significatifs, et l'établissement de sections internationales qui pourraient prendre la suite de la filière bilingue avec un volume horaire en langue anglaise quasi-équivalent.

La direction est ravie des échanges soutenus et construits avec l'ensemble des participants et les remercie chaleureusement. Rien ne sera fait à la hâte et les parents seront informés bien en avance des choix retenus.

Pour ne pas prendre les futurs parents par surprise, nous leur indiquerons que notre politique actuelle des langues est en train d'être étudiée et qu'elle évoluera peut être dans les prochaines années. Le directeur en profite pour remercier tout l'investissement de ses équipes enseignantes et des parents d'élèves qui ont participé à ces groupes de travail. Ce fut à chaque fois des réunions de travail très productives.

La prochaine étape sera de poursuivre la réflexion impliquant la direction, les enseignants du primaire et les représentants des parents d'élèves en vue de finaliser la réforme à la fin de l'année civile 2018. La nouvelle formule devra être adoptée lors du conseil d'école du premier ou du second trimestre de l'année scolaire 2018 – 2019, pour une application à la rentrée de septembre 2019.

En ce qui concerne les travaux autour du projet d'établissement, nous en sommes à la mise en forme. Cette ébauche sera envoyée au SP AEFE, retravaillée éventuellement après un retour de celui-ci, présentée aux

différentes instances et au final votée au CE de juin 2018 pour application au 1er septembre 2018 comme cela avait été annoncé au Conseil d'établissement du 4 octobre 2017.

2/ Plusieurs parents d'élèves nous ont, à nouveau, contactés au sujet de l'enseignement du Japonais Langue Étrangère. Ils regrettent le peu de progrès de leurs enfants en japonais, parfois après 2 voire 3 années d'enseignement. Certains parents ont signalé un recours important aux écrans (diffusion de films qui ne sont pas toujours en japonais) pendant ces cours. Qu'est-il envisagé pour que les enfants en JLE fassent de réels progrès d'année en année ? Quelle évaluation y-a-t-il de leurs apprentissages ?

Nous voudrions rassurer les parents : pour une très grande majorité, les élèves de JLE progressent de façon très satisfaisante au regard du programme à atteindre à la fin de l'école primaire. Nous vous rappelons que les compétences à acquérir sont consultables sur le site internet du Lycée.

Peut-être les attentes de certains parents sont-elles trop ambitieuses ? Il faut rappeler que l'enseignement du japonais JLE représente actuellement 1h30 par semaine, il est donc tout à fait normal que nos élèves de JLE ne deviennent pas bilingues en deux ou trois ans.

Il faut également préciser que la vidéo est un excellent outil pour travailler en langues vivantes, il est donc tout à fait normal que nos enseignantes s'en servent. Qu'entendent les parents par "un recours important" ? Dans combien de séances ? Combien de temps pendant la séance ?

La diffusion d'une vidéo en langue anglaise pendant un cours de japonais à un groupe de la section bilingue, à une seule reprise, et par défaut du support prévu par l'enseignante pour la séance n'a pas empêché l'enseignante de faire réagir ses élèves en japonais sur l'extrait passé. Au cours de cette séance, les élèves ont donc pu développer des compétences de compréhension orale en langue anglaise et de production orale en langue japonaise. On pourrait s'en réjouir.

Nous pouvons toutefois préciser que nous travaillons actuellement sur plusieurs pistes pour une organisation différente des groupes de langues pour les prochaines années en ne séparant plus nécessairement les élèves les plus avancés et ceux qui le sont moins dans les plus petites classes. Une autre piste serait de varier l'offre périscolaire, d'où l'importance de voir les possibilités selon les demandes, ainsi que voir l'état des lieux de ce qui existe déjà et l'associer avec les langues pratiquées au lycée. Lorsque notre choix sera arrêté, nous ne manquerons pas de vous en informer.

Le directeur remercie les parents pour la mise en place de CAPJeux qui permet de réinvestir le français à travers des jeux. Les enseignants demandent aussi la possibilité de faire des jeux en japonais.

Pour répondre à la dernière partie de la question, les apprentissages en japonais sont évalués régulièrement par les professeurs de japonais comme dans les autres langues.

Pour terminer sur ce point, le directeur demande aux parents de faire davantage confiance à l'équipe de japonais composée de professionnelles reconnues et qui donne entièrement satisfaction à la direction de l'école. Il indique aussi l'importance de créer ce climat de confiance à travers la communication régulière entre les enseignants et

les parents, voire même à travers les blogs de classe tels que l'outil «One», et ajoute qu'une communication en ce sens sera faite à l'ensemble des parents.

3/ Pourrions-nous avoir un bilan de la mise en place des classes multi-âge à mi-année ?

Rien de nouveau depuis le dernier conseil d'école, les enseignantes sont toujours extrêmement satisfaites de cette organisation d'un point de vue pédagogique et il semble que les parents d'élèves de ces classes le sont aussi d'après nos informations.

A noter que nos enseignantes ont été mises en relation avec des enseignantes du Lycée Français de Pékin qui souhaitent tenter cette organisation également pour certaines de leurs classes à la rentrée prochaine. Le directeur les félicite d'avoir accepté de les accompagner dans ce changement.

De son côté, l'ensemble de l'équipe a commencé à travailler sur les critères qui nous permettront de décider de la suite à donner à ce dispositif. Ce travail reste à poursuivre.

4/ Transports scolaires : les lignes actuelles sont saturées. Qu'est ce qui est envisagé pour pallier à ce manque de place ? Quel est le plan pour les transports scolaires pour les années à venir ?

Comme annoncé au Conseil d'Administration du 8 février dernier, une réflexion est actuellement menée autour de la création d'une ligne de bus supplémentaire.

5/ Évaluations en maternelle: comment sont faites ces évaluations? Le cahier des compétences est intéressant mais il ne permet pas de savoir ce qui est habituellement «attendu» pour chaque niveau. La question se pose également dans le cadre des classes multi-âges . Les parents souhaiteraient être guidés dans la lecture de cet outil d'évaluation.

A l'école maternelle, à compter de la rentrée 2016, deux nouveaux outils permettent d'assurer le suivi des apprentissages et des progrès des élèves : le carnet de suivi des apprentissages, renseigné tout au long du cycle, et la synthèse des acquis de l'élève, établie à la fin de la dernière année du cycle 1.

Le carnet de suivi des apprentissages est communiqué aux parents ou au responsable légal de l'élève selon une fréquence adaptée à l'âge de l'enfant et a minima deux fois dans l'année. C'est un document qui peut prendre des formes diverses, dans lequel l'enseignant présente des traces de l'activité de l'enfant et une interprétation synthétique de l'évolution de son parcours d'apprentissage. C'est en même temps un recueil d'observations régulières sur un temps suffisamment long pour permettre aux apprentissages de se réaliser. Enfin, c'est un outil qui permet de rendre compte des progrès, qui les met en valeur et en perspective, sur la base d'observables définis par les enseignants. Une réflexion est actuellement menée par l'équipe pour faire évoluer l'outil utilisé.

Il est donc tout à fait normal que ce document ne permette pas “de savoir ce qui est habituellement attendu pour chaque niveau”. Il n'existe aucun attendu par niveau mais des attendus en fin de cycle. C'est d'ailleurs également le cas pour les cycles 2 et 3.

La synthèse des acquis des élèves en fin d'école maternelle est volontairement brève, et est renseignée à partir du suivi des apprentissages réalisé en situation ordinaire, tout au long du cycle, par l'équipe pédagogique. Elle mentionne ce que l'élève sait faire et indique le cas échéant ses besoins à prendre en compte pour l'aider au mieux dans la suite de son parcours scolaire. L'établissement de cette synthèse relève de la responsabilité de l'équipe pédagogique du cycle, elle ne donne pas lieu à la passation préalable d'épreuves spécifiques d'évaluation.

Le document de synthèse des acquis scolaires renseigné par l'équipe pédagogique du cycle 1, est transmis à l'école élémentaire lors de l'admission de l'élève en 1ère année du cycle 2, et communiqué aux parents ou au responsable légal de l'élève.

En cas de difficulté d'interprétation de ces outils, il ne faut pas hésiter à solliciter les enseignants qui sont là pour répondre à vos interrogations. Dans le cas de la maternelle, des rendez-vous semestriels sont également prévus pour recevoir les parents et mieux comprendre ces outils. Le directeur invite les parents à saisir ces occasions offertes.

6 / Certains parents du primaire n'ont pas reçu par mail les bilans du premier trimestre. Ce problème a-t-il pu être corrigé en vue de l'envoi des évaluations du second trimestre ?

Il est vrai que certains parents n'ont pas pu recevoir directement le bulletin sur leur boîte de courrier électronique au premier trimestre mais tous ont reçu les codes qui leur permettaient de le consulter en ligne sur Pronote. Nous vous prions de nous excuser pour ce léger incident technique qui a été corrigé depuis en principe. Nous le saurons bientôt avec l'envoi des bulletins du deuxième trimestre qui partiront le 30 mars et qui seront également accessibles sur Pronote grâce à vos codes.

Hormis ce détail, le passage de CPrim à Pronote s'est déroulé d'une façon remarquable et il convient de féliciter les enseignants pour leur capacité d'adaptation et particulièrement le travail de M Brun qui a beaucoup été sollicité lors de ces deux premiers trimestres. Ils en sont tous remerciés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h35.

Secrétaires de séance

Hatem EL-NASHAR
Emmanuelle LERUSTE

Président de séance

Gilles SANSEBASTIAN